CID 54
Critères
Préambule

Toutes les dimensions de la recherche sont prises en compte pour le recrutement et l'évaluation périodique des chercheurs. Un certain nombre de critères communs constituent la grille de lecture des dossiers. Ces critères ne sont ni cumulatifs, ni exclusifs. L'interdisciplinarité du projet de recherche est incontournable. Dans l'examen comparatif des dossiers, il sera tenu compte de la variété des disciplines et des thèmes, de la diversité des profils scientifiques et des pratiques de publication et de communication inhérentes à la dimension interdisciplinaire des travaux et projets examinés.

Différents critères seront pris en compte:
• Interdisciplinarité du programme de recherche
• Adéquation aux thématiques de la CID 54
• Qualité des travaux de recherche (résultats, méthodologies)
• Adéquation de la production (qualitative et quantitative) au parcours du/de la candidate et à sa durée
• Mobilité (thématique et/ou géographique)
• Caractère novateur, pertinence et faisabilité du projet de recherche
• Qualité de l'audition lors du recrutement
• Implication dans la science ouverte et la diffusion des connaissances (enseignement, logiciels, conférences, vulgarisation)

Critères plus particulièrement examinés selon les corps
CR

• Pertinence du projet scientifique et son appropriation par la ou le candidat.e
• Élargissement ou renouvellement thématique après le doctorat
Selon le parcours de recherche, seront prises en considération l'intégration dans des projets collaboratifs de recherche interdisciplinaires, la capacité d'autonomie, la participation à des tâches d'animation, d'encadrement d'étudiants.

DR

• Démarche interdisciplinaire déjà effective
• Rayonnement scientifique national et international
• Programme de recherche : renforcement de thématiques récentes, prise de risques, concepts et méthodologies innovants
• Capacité d'ouverture et évolution thématique
• Encadrement de doctorant.es et post-doctorant.es
• Gestion autonome de programmes de recherche
• Valorisation (brevets, licences)

Seront également prises en considération la mobilité, les responsabilités (direction de groupe ou d'équipe), l'animation scientifique au niveau national et international, les charges d'intérêt collectif